



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Courriel : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu



Déclaration liminaire : CAPD du 14 février 2013

Monsieur le Directeur Académique,

Le 12 février, 50% des professeurs des écoles du Bas-Rhin étaient en grève.
120 écoles étaient fermées et 436 étaient concernées par le service minimum.
Pour notre département une telle mobilisation des enseignants est exceptionnelle.
Il vous faudra en tenir compte car rien ne peut se faire sans ou contre les professeurs.

Le décret sur les rythmes scolaires doit être réécrit en intégralité parce que cette question ne peut être traitée hors contexte : quelle école pour quelle société ?

Les personnels savent mieux que quiconque ce qu'il faut impérativement changer et de toute urgence : les effectifs dans les classes, les programmes, la prise en charge par des personnels qualifiés des enfants à besoins particuliers, un nombre suffisant de remplaçants, une véritable formation professionnelle et bien entendu le calendrier scolaire annuel, l'amplitude horaire hebdomadaire et quotidienne des élèves et celle de leurs enseignants.

Au mois de mars les conseils d'écoles vont se réunir. Nous souhaitons qu'ils puissent être le lieu d'échanges sereins entre les membres de la communauté éducative. Les enseignants, professionnels de l'Education, directement concernés par cette réforme doivent pouvoir s'y exprimer sans avoir à craindre les injonctions et les pressions des IEN. Nous vous demandons, monsieur le Directeur Académique, de veiller au respect de la démocratie dans ces instances.

Les maires auront ensuite jusqu'au 31 mars pour vous faire part de leur souhait de reporter le changement des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Le SNUipp-FSU 67 souhaite également que vous teniez compte de l'avis de ces conseils d'écoles. En cas de divergence de point de vue entre les enseignants et les communes, la « médiation » de l'inspecteur de circonscription ne devra pas être de pure forme pour au final se résumer à une décision allant à l'encontre de celles des professeurs des écoles.

L'École a été asphyxiée par des années d'empilement de réformes désastreuses. La suppression massive entre autres, de postes de remplaçants dans notre département continue de se faire sentir de manière cruelle au quotidien. Le SNUipp-FSU 67 demande un état des lieux des journées d'absences non remplacées, mois par mois et circonscription par circonscription. En effet, les collègues font état de conditions de travail intolérables et dangereuses lorsque des collègues absents ne sont pas remplacés.

Quel est donc l'effectif plafond humainement supportable ? Dans une école de deux classes, si un enseignant est absent, celui qui reste doit-il prendre en charge les 45 enfants inscrits ? Et si oui, comment ?

A ce propos, le SNUipp-FSU67 réitère aujourd'hui sa demande de bilan de la journée de carence dans le département.

Monsieur le Directeur Académique, pour le SNUipp-FSU, il est urgent d'entamer une véritable refondation pour une École qui grandisse notre pays et rompe avec la reproduction des inégalités sociales. Celle qui s'engage ne marque malheureusement pas la rupture nécessaire avec les politiques précédentes.

Rien ne se fera sans ou contre les enseignants.